



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

36, boul. Taschereau - Casier Postal 35 - LA PRAIRIE (Québec) J5R 3Y1

# INFO APL # 06



2013-05-13  
Vol. 39 No. 06

Téléphone : (450) 659-5491 ou sans frais (514) 877-5000 – Tonalité – (450) 659-5491 Courriel : [z27\\_lignery@csq.qc.net](mailto:z27_lignery@csq.qc.net)  
Télécopieur : (450) 659-8743 ou sans frais (514) 877-5000 – Pause – (450) 659-8743 Site web : [www.lignery.ca](http://www.lignery.ca)



Rendez-vous directement sur notre site Web mobile !  
Téléchargez l'application **Scanlife** sur votre téléphone cellulaire au [2dscan.com](http://2dscan.com).  
Utilisez Scanlife pour photographier le code. Le code vous amènera directement sur notre site Web mobile.

## Allocation pour des périodes de suppléances lors de la correction des épreuves obligatoires

Nous avons reçu la confirmation que le MELS accordait, de nouveau cette année, une allocation pour des périodes de suppléance afin de soutenir le personnel enseignant dans la correction des épreuves obligatoires.



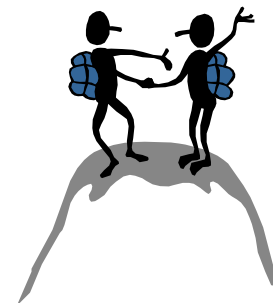
Donc :

- une allocation correspondant à **une journée** de suppléance pour chaque enseignante ou enseignant concerné par les épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement, de la **4<sup>e</sup> année du primaire** ;
- une allocation correspondant à **une journée de suppléance** pour chaque enseignante ou enseignant concerné par les épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement, d'English Language Arts et de mathématique de la **6<sup>e</sup> année du primaire**;
- une allocation correspondant à **une demi-journée** de suppléance **par groupe** d'élèves pour chaque enseignante ou enseignant concerné par l'épreuve obligatoire de français, langue d'enseignement, de la **2<sup>e</sup> année du secondaire**.

# Encadrement des stagiaires

## Si vous avez reçu un stagiaire en 2012-2013

Vous recevrez sous peu de la part de l'APL, une communication à la maison vous indiquant toutes les compensations auxquelles vous avez droit, ainsi que les façons d'en disposer.



Vous trouverez toutes les informations concernant l'accueil d'un stagiaire, les formations offertes à l'enseignante ou l'enseignant associé et les compensations pour l'encadrement des stagiaires sur le site de l'APL, sous la rubrique « Convention et droits / Encadrement des stagiaires ».

## Si vous souhaitez recevoir un stagiaire en 2013-2014

Complétez le formulaire de demande, disponible sur le site de l'APL (*sur la page d'accueil, bouton « Formulaires et lettres types »*), et l'acheminer à la directrice responsable du dossier, M<sup>me</sup> Joanne Roy à l'école St-Romain.

---

# Grossesse et congé de maternité



L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) offre le service de planification du congé de maternité et d'accompagnement sur les aspects administratifs du congé.

Si vous êtes enceinte et que votre date prévue d'accouchement est **en juillet ou août**, vous êtes invitée à prendre rendez-vous avec Jacques Parenteau puisqu'une demande officielle de congé de maternité devra alors être déposée **en juin (au plus tard le 21 juin)**.

Si vous êtes enceinte et que votre date prévue d'accouchement est à l'automne 2013, vous « jonglez » probablement avec l'idée de ne pas rentrer en août. Si c'est votre choix, vous êtes invitée à prendre un rendez-vous avec Jacques Parenteau puisqu'une demande officielle de congé de maternité devra alors être déposée **en juin (au plus tard le 21 juin)**.

---

**Rencontre d'information à l'APL  
le 28 mai 2013 à 16h30  
pour tous les enseignants  
convoqués au Bassin commission**

## Inscription à l'APL

(450-659-5491 ou sans frais 514-877-5000 – tonalité – 450-659-5491)  
afin que nous ayons la documentation en nombre suffisant.



**Desjardins**  
Sécurité financière<sup>MC</sup>  
vie, santé, retraite

**SSQ** Groupe  
financier

## ASSURANCES COLLECTIVES VERSUS CONTRAT À TEMPS PARTIEL

**A) Si votre contrat se termine en mai ou juin**, toutes vos protections seront maintenues jusqu'au 31 août qui suit la fin de votre contrat. Vos primes seront prélevées sur votre dernière paie.

### Que se passe-t-il après le 31 août ?

1. Si vous obtenez un nouveau contrat, vos protections seront reconduites et vos primes seront prélevées à nouveau sur vos paies.
2. Si vous n'avez pas de contrat à la rentrée :

**SSQ :** Vous serez facturés pour 120 jours supplémentaires ;

**Desjardins :** Il faut informer l'employeur et lui indiquer que vous voulez maintenir vos protections. La commission scolaire communiquera avec Desjardins et l'assureur vous enverra par la poste une facture pour 120 jours supplémentaires.

**B) Si votre contrat s'est terminé avant le mois de mai**, vos protections se sont terminées à la fin de votre contrat et les mêmes modalités décrites ci-haut, s'appliquent [A] 2].

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Guy Poissant au bureau de l'APL.

## Les protections RésAut

Les protections RésAut sont des assurances auto et habitation qui offrent tous les avantages d'une protection négociée spécialement pour vous, les membres de l'APL. Cela fait maintenant plus de 25 ans que la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Compagnie d'assurance La Personnelle ont créé Les protections RésAut.

Avant de renouveler vos assurances, demandez une soumission en appelant à La

Personnelle (1-888-476-8737) et dites que vous êtes membre de L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) ou allez sur le site de l'APL et cliquez sur le bouton « Obtenez une soumission » pour faire une soumission en ligne. Vous pourrez ainsi comparer les tarifs avantageux.

Dans les prochaines semaines, vous recevrez dans vos écoles et centres de formation du matériel promotionnel afin de participer au

concours : *LES DEUX FONT LA PAIRE*.

Si vous êtes déjà cliente ou client de La Personnelle, vous êtes automatiquement inscrit au tirage.



# À tout le personnel de la CSDGS

Depuis quelques années, les personnes qui désirent bénéficier des prestations de l'assurance-emploi à la fin de leur contrat en juin doivent obligatoirement s'inscrire via *INTERNET*.

Pour faciliter cette démarche, nous tiendrons, comme par le passé, des sessions d'information.



- **NOUVEL ENDROIT**
- **UNE SEULE DATE**
- **DEUX SESSIONS D'INFORMATION**

**Lundi, le 3 juin 2013  
16h30**

**École du Tournant**

65, Montée St-Régis  
Saint-Constant QC J5A 1X9

**Lundi, le 3 juin 2013  
19h00**

**École du Tournant**

65, Montée St-Régis  
Saint-Constant QC J5A 1X9